



COMITE DE SUIVI CHARTE INTERCOMMUNALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CHARTE DES JARDINS PARTAGES

VENDREDI 21 OCTOBRE 2011



La Charte Intercommunale pour l'Environnement, signée le 3 juin 2006 pour une durée de 5 ans, outil d'amélioration continue de la qualité environnementale sur notre territoire, achève **sa 5^{ème} et dernière année de mise en œuvre.**

Le bilan global de ces 5 années sera présenté lors du prochain comité de suivi, sous la présidence de M. Jean-Pierre LELEUX, Sénateur Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE Sous-préfète des Alpes maritimes et des partenaires et porteurs d'actions qui se sont engagés dans ce projet :

VENDREDI 21 OCTOBRE DE 10H00 A 12H30
SALLE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE POLE AZUR PROVENCE

Ce sera aussi l'occasion d'assister à **la signature officielle de la charte des jardins partagés «Jardinons ensemble»** du Pôle Azur Provence.

1 - PROGRAMME DU COMITE DE SUIVI

10h00-10h10 :

Discours d'accueil

Jean-Pierre LELEUX, Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
Dominique-Claire MALLEMANCHE, Sous-préfète des Alpes Maritimes
Daniel LE BLAY, Conseiller communautaire, élu référent de la Charte

10h10-12h00 :

Présentation du bilan global de la charte et de 7 actions phares
Questions/réponses

12h00-12h30 :

Signature officielle de la charte des jardins partagés «**Jardinons ensemble**» du Pôle Azur Provence.

2 - LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT – BILAN DES 5 ANNEES



Développée autour de 3 axes sur la gestion de l'espace, la sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens, ou encore la préservation des ressources, la maîtrise des nuisances et des risques, la charte prévoyait sur 5 ans la réalisation de 79 actions (77 aujourd'hui) sur les grandes thématiques de l'environnement.

Véritable outil transversal de développement durable, elle a permis la mise en œuvre d'outils plus spécialisés tels que la charte agricole signée en 2007 ou encore le Plan Local Energie Environnement qui va évoluer vers un Plan Climat Energie Territoire.

✧ DONNEES GLOBALES

- 77 actions dont 58 portées par les différents services du Pôle Azur Provence.
- Plus de 19 maîtres d'ouvrages et partenaires au côté de l'ensemble des services du Pôle Azur Provence.
- 6 actions terminées (5bis, 15, 36bis, 52, 52bis, 63)
- 70 actions (soit 91% des actions contre 43% en 2006)
- seulement 3 actions non lancées (n°11, 38, 48)
- un budget global de 34 668 804 € HT engagés sur les 5 années dont 42% financés directement par le Pôle Azur Provence.

✧ EVOLUTION DES ACTIONS

Au cours des 5 années de vie de la Charte, certaines actions ont été remaniées pour être adaptées à un nouveau contexte ou à une évolution réglementaire : ainsi 11 actions ont été supprimées mais leurs contenus ont été inclus dans les 7 actions modifiées ou les 8 nouvelles actions.

Les nouvelles actions répondant à de nouveaux enjeux identifiés sur le territoire ou des évolutions réglementaires traitent de la mise en place de jardins familiaux, de plantations mellifères, la mise en place de pratiques éco responsables au sein de la collectivité, l'optimisation environnementale de la collecte des déchets ou encore l'accompagnement de démarches de développement durable dans les établissements scolaires.

✧ ANALYSE DE LA CHARTE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie nationale de développement durable, adoptée par le gouvernement le 3 juin 2003, a identifié 5 grandes finalités qui permettent une expression concrète des cohérences et des transversalités recherchées. Globalement la Charte pour l'Environnement répond d'ores-et-déjà de manière équilibrée aux différentes finalités, seul l'épanouissement, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations reste moins présente dans la charte. Ceci montre que cette Charte allait déjà au-delà de la thématique purement environnementale.

✧ PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA CHARTE

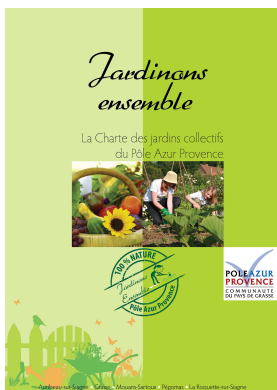
Depuis la signature de la Charte en 2006, le contexte politique, réglementaire et social sur l'Environnement a beaucoup évolué. En particulier, les années 2007 à aujourd'hui ont été un temps fort au niveau national avec le Grenelle de l'Environnement.

Ainsi, le Pôle Azur Provence doit trouver les moyens pour assurer la mise en œuvre de ces nouveaux textes qui portent notamment sur : l'élaboration d'une carte stratégique du bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement, la rédaction d'un plan de prévention des déchets, la réalisation d'un plan climat...sur les 77 actions de la Charte, 70 d'entre elles vont ainsi continuer à être mise en œuvre.

De plus, les communes du Pôle Azur Provence sont très actives en matière environnementale puisque deux d'entre elles se sont lancées dans l'élaboration d'un agenda 21 local, ouvrant ainsi encore plus le champ des perspectives pour le plan d'actions de la Charte. Enfin, d'autres démarches de DD sont lancées sur le territoire permettant de faire vivre cette charte : démarche du SCOT'Ouest, Plan de protection de l'atmosphère, création des trames vertes et bleues au niveau régional....

Le Pôle Azur Provence élabore en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, et les Villes d'Antibes, Cannes et Grasse, son Plan climat Energie Territoire. Ce document est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Le PCET vient s'intégrer au projet politique de la collectivité et renforce le volet « Energie-Climat » d'une démarche DD comme la charte pour l'environnement ou un Agenda 21. Par la définition d'un cadre stratégique incluant des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre, il permet la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel sur des thématiques comme l'aménagement et l'urbanisme, les bâtiments, le transport et la mobilité, l'agriculture, sylviculture, espaces verts et biodiversité, els déchets, l'économie locale, les modes de production et de consommation durables ou encore la production et la distribution locales d'énergie.

3 – SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS DU POLE AZUR PROVENCE « JARDINONS ENSEMBLE »



Le besoin de retrouver des racines, une alimentation plus sûre, une nouvelle relation à soi et aux autres, participent à l'intérêt croissant de nos concitoyens pour le jardin. De ce fait, de nouvelles formes de jardins apparaissent donc, porteuses de valeurs communes d'échange, de créativité, de solidarité : les « jardins collectifs ».

Ces jardins sont gérés par et pour les habitants. Ce sont des espaces intermédiaires entre jardins publics et jardins privés qui permettent l'accès à la pratique du jardinage pour le plus grand nombre.

Ce sont également des lieux pratiques d'éducation à l'environnement (gestion des déchets, gestion de l'eau, respect et embellissement des espaces extérieurs, préservation de la biodiversité...).

Depuis 2009, la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence s'est engagée dans une démarche de soutien et d'accompagnement à la création de jardins collectifs sur le territoire intercommunal¹.

La signature de cette charte des « **Jardins collectifs** » marque l'engagement des 5 communes de la communauté d'agglomération de Pôle Azur Provence pour favoriser le développement de ces jardins.

✦ OBJECTIFS DE CETTE ACTION

- Permettre l'accès à la pratique du jardinage pour le plus grand nombre.
- Favoriser la création de lien social intergénérationnel et interculturel.
- Favoriser un jardinage éco-responsable.
- Maintenir une qualité paysagère sur le territoire.
- Apporter du bien-être et améliorer l'alimentation avec un impact réel sur la santé des jardiniers-habitants.
- Favoriser le travail en transversalité au sein des services de la communauté d'agglomération et avec les services communaux

✦ MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION DU POLE AZUR PROVENCE

- Organisation de **visites de jardins collectifs** pour les élus et techniciens communaux et communautaires (retours d'expériences) en octobre 2009.
- **Formation** « Créer et animer un jardin en partage » en mars 2010.
- Depuis fin 2009, **mise en place d'un groupe de travail transversal** (élus et techniciens – domaines environnemental, social, économique) .

➔ **Elaboration de la Charte « Jardinons ensemble » des jardins collectifs du territoire qui définit les valeurs partagées des jardins collectifs du territoire et présente les engagements réciproques des partenaires : adoptée en Conseil communautaire le 8 juillet 2011.**

¹ Suite à un projet expérimental « Le Jardin : outil d'éducation à l'environnement, lieu d'échange, de réflexion et de cohésion sociale » mené en 2008 par l'Association Planète Sciences Méditerranée dans le cadre de l'appel à projet Développement Durable » du Pôle Azur Provence.

✧ LES JARDINS COLLECTIFS EN COURS



- 1 jardin en activité au Plan de Grasse (Association ADSEA/Planète Sciences Méditerranée)
- 3 jardins collectifs en cours de création :
 - Grasse : Fleurs de Grasse : Ville de Grasse/Association Alph'Aspres
 - Plan de Grasse : Résidence Joseph Delorme : Sud Habitat/ Régie de Quartier Sollicités
 - Mouans-Sartoux : Plaine des Canebiers : Ville de Mouans-Sartoux
- l'Espace Jardiné de Roquevignon (géré par Planète Sciences Méditerranée).

✧ PERSPECTIVES 2012

- Appui à la création de nouveaux jardins collectifs en 2012 (2 à 3 projets)
- Poursuite de l'accompagnement des communes et des porteurs de projets de jardins : information, conseils, formations, aide au démarrage
- Développer la participation aux réseaux et les partenariats
- Animation du réseau des jardins collectifs du Pôle Azur Provence : création d'une interface sur le site internet (espace ressource – actualité des jardins...)

Partenaires : services communaux, associations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, Bailleurs sociaux, réseaux dédiés

CONTACTS PROJETS

CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Katia Torelli

Directrice du service de l'Environnement et Cadre de Vie

Tél : 04 97 05 22 05 – 06 60 21 00 50 – Courriel : ktorelli@poleazurprovence.com

CHARTRE DES JARDINS COLLECTIFS

Sandrine Pellegrino

Chargée de mission Education à l'Environnement et au Développement Durable

Tél : 04 97 01 12 73 – 06 68 93 02 41 - Courriel : s.pellegrino@poleazurprovence.com